

MAIRIE DE CHEVRIERES
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 15 JUILLET A 19h30

Présents : M. BONNET Fabien, M. CHANRON Damien, Mme CHOLET Géraldine, M. COLOMB Nicolas, Mme COTTE Florence, M. MAURE Mickaël, M. MESTRE Etienne, M. MONTEL Emmanuel, M. ODIER Patrick, M. REVOL Patrick, M. ROUSSET Franck

Absents excusés : M. FOSSE Pierrick, Mme PAIN Myriam, M. POGNANTE Cyrille

Absent : Mme MUNTZ-GAGNOUD Emilie

Ordre du jour : *Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal, Motion pour les communes forestières, Délibération pour les travaux du chemin forestier de la Croisée des Plâtres, Priorité à droite Chemin du Gollat, Croisement entre Montée de Selliers et l'hôpital, Route de Murinais et Chemin du plan de l'Orme, Information d'urbanisme et du SCOT concernant la commune, Questions diverses*

1. Approbation du CR de la séance du 01 Juin 2021

Le compte rendu de la séance du 01 juin a été adopté à l'unanimité.

2. Motion pour les communes forestières

CONSIDÉRANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025 ;
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens ;
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat État-ONF ;

CONSIDÉRANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires ;
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues ;
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'État reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique ;
- Une forte augmentation des conflits d'usage, liée aux changements sociétaux et au déconfinement, nécessitant des moyens de surveillance sur le terrain ;

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

▪ exige :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières ;
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance État-ONF.

▪ demande :

- Une vraie ambition politique de l'État pour les forêts françaises ;
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL **ADOpte**, la motion présentée par la fédération nationale des communes forestières.

3. Délibération pour les travaux du chemin forestier de la Croisée des Plâtres

La route forestière des Plâtres est en mauvais état. Les 1350 mètres les plus mauvais sont ceux situés dans la forêt communale de Chevrières. Cette route est en grande partie sise sur un chemin rural de la commune de Roybon.

Elle traverse la forêt communale de Bessins à son début sur la Croix de Mouze, puis la forêt domaniale de Chambaran pour finir sur la forêt communale de Chevrières sur la croisée des Plâtres.

Le chemin partant de la croisée des Plâtres et rejoignant la forêt communale de Murinais n'est pas calibré pour recevoir des camions grumiers ou à fond mouvant. Il convient de transformer ce chemin en route forestière empierrée avec une aire de retournement sur la communale de Murinais. Cette future route est sise également sur un chemin rural de la commune de Roybon.

Afin de permettre aux camions circulant sur les routes forestières décrites plus haut de sortir sur la RD71, axe reliant Roybon (direction axe de Bièvre) à Saint Marcellin, une route forestière sera créée en forêt communale de Murinais. Cette dernière permettra à la commune de Murinais de sortir les bois des parcelles à exploiter ces 5 prochaines années en toute sécurité vis-à-vis des usagers de la RD71.

Enfin cette traversante permettra en cas de besoin d'intervenir plus aisément sur tout le massif pour la défense des forêts contre l'incendie.

La mesure 4.31, pour l'amélioration de la desserte forestière, du Plan de Développement Rural (Fonds FEADER) permet d'obtenir une aide de 80% sur les projets portés par une collectivité et regroupant au moins 5 propriétaires. Le projet présenté ci-dessus répond à tous les critères d'éligibilité.

L'essentiel des travaux concerne la forêt communale de Chevrières. Le porteur de projet doit recevoir la délégation des autres partenaires pour pouvoir effectuer les travaux. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage doit être établie.

Le plan de financement présenté dans le tableau ci-après a été établi avec le concours de l'ONF et à l'appui d'un devis réalisé par une entreprise régionale (SAS MANDIER TP de Vinay).

	Réfection de la route forestière des Plâtres	Transformation d'un chemin en route	Création d'une route forestière	Total
Linéaire	2920 m	750 m	800 m	4470 m
Coût estimé des travaux	70 970,00 €	21 000,00 €	45 790,00 €	137 760,00 €
Coût estimé du projet (avec maîtrise d'œuvre)	78 067,00 €	23 100,00 €	50 369,00 €	151 536,00 €
Part d'autofinancement	15 613,40 €	4 620,00 €	10 073,80 €	30 307,20 €
Commune de Chevrières	9 546,00 €	3 080,00 €	2 500,00 €	15 126,00 €
ONF (F. Domaniale)	3 885,40 €	0,00 €	1 500,00 €	5 385,40 €
Commune de Murinais	0,00 €	1 040,00 €	5 073,80 €	6 113,80 €
Commune de Bessins	682,00 €	0,00 €	500,00 €	1 182,00 €
Commune de Roybon	1 500,00 €	500,00 €	1 000,00 €	3 000,00 €
Total HT	15 613,40 €	4 620,00 €	10 073,80 €	30 307,20 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve** le projet de de réfection de la route forestière des Plâtres et de transformation d'un chemin en route forestière et création d'une route forestière reliant le chemin de Chapotière à la RD71

- **Donne** l'autorisation à monsieur le maire de signer tout document relatif à la demande de subvention
- **Donne** l'autorisation à monsieur le maire de signer tout acte (convention) avec les partenaires du projet.

4. Priorité à droite Chemin du Gollat

Monsieur le Maire rappelle que le croisement entre la RD20 et le chemin du Gollat est une priorité à droite. Suite à l'aménagement du « S » pour le ralentissement à l'entrée du village, cette priorité à droite est devenue dangereuse. Pour information, il précise également qu'il n'y a pas de rétrécissement de route dans le « S », elle est seulement en courbe, ce qui donne une impression de rétrécissement.

P. ODIER souligne que la priorité ne peut pas se faire si une voiture est engagée dans le « S » et que celle qui descend du chemin du Gollat veut aller direction Murinais.

Il soumet l'idée de mettre un « cédez le passage » plutôt que la priorité à droite.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la proposition de M. Le Maire pour la mise en place du « Cédez le passage » au chemin du Gollat.

Il est soulevé le problème pour les tracteurs et camions. M. le Maire va se rapprocher de Cédric Mauray afin de lui demander de faire le test avec sa semi et E. MESTRE doit faire des tests avec le tracteur, fourche et plateau. Il est suggéré de prévoir peut-être un terre-plein franchissable par les tracteurs ou semi-remorques.

G. CHOLET souligne qu'il faut encore travailler sur cet aménagement pour faire quelque chose de plus convivial à l'entrée du village.

5. Croisement entre Montée de Selliers et l'hôpital, Route de Murinais et Chemin du plan de l'Orme

M. le Maire rappelle la dangerosité du carrefour et notamment pour ceux qui descendent de la montée des selliers et l'hôpital. En effet, la route des Selliers et l'hôpital n'est pas très visible pour les personnes qui viennent de Murinais.

P. ODIER souligne qu'il faut peut-être mettre un panneau de priorité à droite en venant de Murinais.

G. CHOLET propose également de peut-être mettre un miroir à l'angle du cédez le passage vers la maison de M. Fosse.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** les propositions ci-dessus à savoir de poser un miroir du côté de la maison de M. Fosse et un panneau de priorité à droite en venant de Murinais

6. Information d'urbanisme et du SCOT concernant la commune

Depuis le 1^{er} juillet c'est l'intercommunalité qui est en charge de l'urbanisme. Ce qui officialise la réflexion du PLuI. Lors de la conférence des maires il a été défini 7 territoires qui redéfinissent notre intercommunalité.

Le sud Grésivaudan est dans le SCOT grenoblois. Chevrières est défini comme un pôle local. Pour les pôles locaux, les documents d'urbanisme locaux, les politiques et les projets d'aménagement doivent veiller à assurer l'équilibre des fonctions à l'intérieur des espaces ruraux et périurbains, en créant des conditions de développement qui favorisent le maintien et le développement de leur offre de commerces, de services et d'équipements, tout en limitant la consommation d'espace et la périurbanisation, par une modération de la

croissance démographique. L'offre en matière de commerces et de services doit répondre aux besoins quotidiens de la population de la commune.

A l'échéance de 12 ans, avec 717 habitants à l'époque, une estimation a été faite pour Chevrières. Celle-ci a la possibilité de produire 48 logements. Cette estimation n'est pas opposable au Permis de Construire mais reste un indicateur auquel il faut essayer de se tenir.

Les maisons à privilégier sur la commune : des formes bâties en hauteur ou rattachées mais pas trop de maisons individuelles.

Pour 48 logements, et en considérant les objectifs de diversification des formes bâties et de compacité de l'habitat inscrits pour le Sud Grésivaudan :

- Objectif de diversification des formes d'habitat pour le Sud Grésivaudan : 60% d'habitat individuel « isolé » et 40 % autres formes d'habitat)
- Objectif de réduction de la consommation de foncier pour le Sud Grésivaudan : Mise en place d'une superficie moyenne maximale de 700 m² pour l'habitat individuel et 350 m² pour les autres formes d'habitat.

L'enveloppe urbanisable (= le potentiel foncier pouvant accueillir les nouveaux logements et les autres fonctions urbaines) à mettre à disposition dans le document d'urbanisme communal doit tendre vers 4 Ha.

Le SCoT indique, que la quantité d'espace à mobiliser pour satisfaire les besoins en logements à 12 ans doit être augmentée de 50% pour répondre aux besoins des autres activités urbaines. C'est-à-dire que la commune a la possibilité d'avoir 2 hectares pour faire autre chose que l'habitat afin de répondre aux besoins des autres activités urbaines.

G. CHOLET conclue que la commune n'est pas très contrainte par le SCOT, et qu'il ne faut donc rien s'interdire. C'est assez ouvert à la réflexion, la commune peut donc réfléchir sereinement à ce qu'elle veut faire et soumettre à l'intercommunalité les réflexions proposées et celle-ci fera un retour à la commune si c'est positif ou non.

7. Questions Diverses

✓ Consultation du Drive :

M. le Maire demande aux conseillers s'ils utilisent le drive régulièrement. Tous ne le font pas car ce n'est pas un automatisme mais les conseillers qui l'utilisent en sont ravis car les informations sont regroupées au même endroit.

✓ Sujet au conseil de l'intercommunalité

M. le Maire soumet au conseil l'idée de mettre un point à l'ordre du jour de chaque conseil sur les retours des commissions de l'intercommunalité par le conseiller représentant à la commission. Le conseil approuve cette demande.

✓ Communication

P. ODIER a fait un petit retour sur la commission Communication et notamment sur le fonctionnement du site internet. C'est un site hébergé par l'intercommunalité ; de ce fait, toutes les communes ont plus ou moins le même site. Un avantage à cela est que les informations intercommunales remontent automatiquement sur le site. La commission souhaiterait toutefois travailler sur le site afin d'en avoir un un peu plus personnel à la commune afin d'essayer de le différencier des autres communes. Une prochaine réunion de la commission est prévue fin de semaine prochaine. M. le Maire souligne au conseil qu'au dernier conseil communautaire, un budget de 110 000 euros a été voté pour la refonte du site commun des communes ainsi que pour la création d'un emploi pour ce projet.

✓ Formation gestion incivilité et conflits

P. REVOL expose au conseil qu'il a suivi une formation sur la gestion des conflits et des incivilités proposées par la gendarmerie. Il a trouvé celle-ci très intéressante. Il rappelle aux conseillers que toutes les communes ont un gendarme référent et qu'il ne faut pas hésiter à l'appeler pour les incivilités.

Après avoir épuiser l'ordre du jour, M. le Maire clôture la séance à 20 h 45